Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@agglo2b.fr

BOCAGE BRESSUIRAIS

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Budget Principal de la CA2B - Fongibilité des crédits - Transfert de crédits n°6

Décision D-2025-241

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 09/11/2021 relative au régime de délégations au bureau et au Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2023-131 du 4 juillet 2023 adoptant le passage au référentiel M57 détaillé au 1er janvier 2024 pour les budgets de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais gérés en M14 auparavant ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2023-193 du 7 novembre 2023 relative à la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement déléguant au Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5% des dépense réelles de chaque section ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2025-034 du 18 mars 2025 relative au vote du budget ;
- **Vu** l'arrêté du Président A-2021-46 du 28/06/2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Claude POUSIN, vice-président, pour traiter des affaires relatives aux finances et budgets ;
- **Considérant** les crédits nécessaires en vue du versement de subventions aux associations,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser les virements de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL CA2B			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre - fonction	Article	Libellé	Montant
011 - 338	6284	Redevances pour services rendus	-7 141,00 €
65 - 4212	65748	Subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé	7 141,00 €
TOTAL			0,00 €

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 26/09/2025

Le Vice-Président,
Monsieur Claude POUSIN

Transmis en préfecture le ...08 OCT. 2025.....

Notifié ou publié le .....08 OCT. 2025.....

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.